

# REGLEMENT

## LA RÉSERVATION

La réservation n'est définitive qu'à la réception du contrat de location signé et accompagné d'un acompte de 25 % du montant du séjour.

## LE DÉPÔT de GARANTIE

Le dépôt de garantie sera demandé à l'arrivée et sera restitué au moment du départ, après déduction des frais éventuels de remise en état des lieux et de la valeur du matériel manquant ou détérioré.

Le dépôt de garantie ou caution est de 500€.

## LA CAUTION MÉNAGE

Comme vous le savez, le ménage n'est pas compris dans le tarif.

A l'arrivée, une caution ménage de 40€ sera à fournir.

Elle sera détruite lorsqu'en fin de séjour, les lieux seront rendus dans l'état où ils ont été trouvés à l'arrivée.

Si le nettoyage du matériel et des locaux n'est pas fait ou de façon insatisfaisante, le ménage nécessaire à la remise en état sera systématiquement facturée selon le barème noté sur le contrat, soit 40€, et la caution ménage ne sera donc pas rendue.

## LE PAIEMENT à L'ARRIVÉE

Le paiement à l'arrivée est un gage de courtoisie et d'honnêteté.

Le solde du séjour sera donc exigé à l'arrivée, l'acompte versé à la réservation venant en déduction du prix du séjour.

Si le nombre de personnes se présentant au gîte excède la capacité d'accueil, le propriétaire est en mesure de refuser les personnes supplémentaires. Ce refus ne peut en aucun cas être considéré comme une modification ou une rupture du contrat à l'initiative du propriétaire, de sorte qu'en cas de départ d'un nombre de personnes supérieur à ceux refusés, aucun remboursement ne peut être envisagé.

## L'ÉTAT des LIEUX

Il sera procédé à un état des lieux à l'arrivée et au départ du groupe. Toute perte ou tout dégât donnera lieu à une indemnisation. Un livret comprenant les recommandations d'utilisation du matériel et l'inventaire sera mis à disposition du responsable du groupe. Charge à lui d'en informer les autres membres et de faire respecter le règlement du gîte.

Un relevé de compteur sera effectué à l'arrivée et au départ des locataires, au-delà de 56KW d'électricité consommé, cela sera facturé 0,12€ / kw

## LES CONDITIONS

En cas de DÉSISTEMENT à moins de 30 jours avant le début du séjour, l'acompte sera conservé.

Toute annulation doit être notifiée par une lettre recommandée.

## SÉJOUR INTERROMPU

Tout séjour ayant fait l'objet d'une réservation, commencé ou non, est dû en totalité. Aucune raison invoquée ne pourra justifier un remboursement. Aucune réduction ne sera consentie en cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé.

## LA GESTION LIBRE

Le gîte est loué avec literie, matériel de cuisine, vaisselle, sans draps ni linge de maison, le tout conforme à un inventaire mis à disposition.

Vous devez apporter le papier WC, les sacs poubelles (20 litres et 10 litres), la lessive, les filtres à café, le sel et le poivre, ...

Tout autre produit ménager est mis à votre disposition y compris torchon et éponge.

## HORAIRES d'ARRIVÉE et de DÉPART

Arrivée à partir de 15 heures et départ pour 10 heures.

Les arrivées à horaires tardives sont acceptées sur demande et pas au-delà de 22heures.

## LES ANIMAUX DOMESTIQUES

Les animaux domestiques sont acceptés sous réserve, avec l'accord préalable du propriétaire, qui, en cas de troubles de la tranquillité ou sécurité, pourra refuser l'animal. Cependant, les animaux ne doivent pas rester seuls dans le gîte. Etant donné le risque d'infestation des lieux par des puces, ils ne doivent pas entrer en contact avec les literies.

## ASSURANCE

Le locataire hébergé est responsable de tous les dommages survenant de son fait. En cas de vol ou de dégradation dans les lieux loués, le propriétaire décline toute responsabilité.

## LE MÉNAGE

Comme vous le savez, un gîte n'est pas un hôtel, le ménage n'est par conséquent pas compris dans le tarif.

En fin de séjour, les lieux doivent être rendus dans l'état équivalent à celui de l'arrivée. En cas contraire, sachez que, si le nettoyage du matériel et des locaux n'est pas fait ou de façon insatisfaisante, le ménage nécessaire à la remise en état sera systématiquement facturé selon le barème noté sur le contrat, soit 40€, et la caution ménage ne sera pas rendue.

Prendre la prestation ménage ne dispense pas de faire la vaisselle, de nettoyer les tables, de vider et emporter les poubelles et bouteilles consommées.

Si vous ne prenez pas la prestation ménage et souhaitez faire le ménage vous-même, sachez ce qui est nécessaire de faire avant le départ :

**Chambre :** Disposer les couvertures pliées et les oreillers correctement sur chaque lit après avoir secoué les alèses. Laver les lavabos et accessoires, les tablettes, la robinetterie et la faïence si besoin. Nettoyer le sol (sans oublier les coins, le dessous des lits et armoires) puis passer la serpillière.

**Sanitaires :** Nettoyer la douche, le lavabo et faïence avec produit adéquat (ne pas oublier les cheveux dans les bondes). Laver le sol.

**WC :** Nettoyer et désinfecter avec produits adéquats les cuvettes, les rebords et les chasses d'eau. Laver la faïence sur les côtés du WC et nettoyer le sol. Vider la poubelle, les nettoyer ainsi que les brosses.

**Cuisine :** Nettoyer le matériel de cuisson, fours, cuisinière et plans de travail sur toutes les faces, intérieures et extérieures. Nettoyer le réfrigérateur (intérieur et extérieur), qui doit être vidé de son contenu. Nettoyer l'évier, les faïences et les robinetteries et enfin bien nettoyer les sols.

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Les propriétaires se réservent le droit d'accéder à tout moment au gîte.

Pour des raisons de sécurité et par respect d'autrui, il est **interdit de fumer dans les locaux**.

L'espace **extérieur** avec les barbecues est à votre disposition, **les mégots et autres détritrus doivent être ramassés**.

**L'utilisation de la chaîne hi-fi, de la télévision et des machines à laver doivent se faire dans des conditions respectueuses des autres groupes, c'est-à-dire à décibels et à horaires respectables pour tous.**

Les **poubelles** doivent être utilisées avec des sacs plastiques et doivent être déposées régulièrement dans les conteneurs communaux, situés sur la **place de la mairie** (afin d'éviter les débordements et odeurs).

**Les lumières et les appareils électriques doivent être éteints lorsque l'on quitte le gîte.**

Le climatiseur doit être éteint si les baies vitrées sont ouvertes.

Si du linge de toilette vous a été fourni, ne pas utiliser les serviettes pour la plage.

Au départ, replacer l'ensemble du matériel et mobilier à sa place initiale.

Pour la sécurité de tous, merci de bien **refermer le portail extérieur** après vous et de fermer à clef, à partir de 20h, l'accès au gîte.

Toute dégradation sera facturée au coût du neuf pour les objets disparus ou le matériel détérioré. Le montant sera déduit de la caution.

Si vous avez des suggestions ou des critiques à formuler quant à ces consignes, celles-ci sont les bienvenues.